

INTERNATIONAL AFRICAN INSTITUTE / INSTITUT INTERNATIONAL AFRICAÏN

10/11, Fetter Lane, London, E.C.4.

University College Nairobi

Décembre - 1967 - December

INTERNATIONAL CONFERENCE ON AFRICAN BIBLIOGRAPHY
CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA BIBLIOGRAPHIE AFRICAÏNE

Sujet: LES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES EN AFRIQUE TROPICALE
DE LANGUE FRANÇAISE ET PRINCIPALEMENT AU SENEGAL.

Title: BIBLIOGRAPHICAL SERVICES IN FRENCH-SPEAKING COUNTRIES
OF TROPICAL AFRICA WITH SPECIAL REFERENCE TO SENEGAL.

Auteur/Author: E.W. Dadzie.

E.W. Dadzie

SITUATION GÉNÉRALE DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

L'importance de la bibliographie est reconnue en Afrique tropicale d'expression française, mais il n'existe pas encore dans la plupart des Etats, de véritables services bibliographiques.

Les services existants n'en sont qu'à leurs balbutiements. Cependant, on peut trouver dans chacun des pays une bibliothèque, un centre de documentation ou un dépôt d'archives remplissant plus ou moins bien les fonctions d'une bibliothèque nationale et dont les catalogues s'identifient à une bibliographie nationale rétrospective et courante.

Les bibliographies existantes

Outre l'élaboration des catalogues d'auteurs et de sujets, certains des organismes établissent des bibliographies qui vont de simples listes d'ouvrages généraux et spécialisés à de vraies bibliographies nationales rétrospectives et courantes qui rendent des services bibliographiques.

Ces bibliographies ne sont pas exhaustives étant donné que le dépôt légal est inexistant ou fonctionne mal dans le pays et que l'organisme intéressé ne peut pas recenser les ouvrages publiés à l'extérieur, parfois même par les nationaux.

Il faut noter aussi l'existence de fichiers bibliographiques élaborés la plupart du temps par des chercheurs installés temporairement dans le pays et qui préparent une thèse dans un institut de recherche comme à l'I.F.A.N.

Ces bibliographies et fichiers sont souvent diffusés et apportent une contribution importante au développement de la bibliographie africaine. Mais ce sont en général des tentatives éphémères, parce que, une fois le travail du chercheur terminé, la pérennité d'une bibliographie nationale ou régionale n'est pas assurée. Le chercheur s'en va et il n'y a pas de continuation.

Les plus importantes et récentes de ces bibliographies rétrospectives qui ont un caractère national sont:

- BRASSEUR, Paule.- Bibliographie générale du Mali (anciens Soudan Français et Haute Sénégal-Niger).- Dakar, IFAN, 1964.- 462 p., 1 carte h.t.
- CLEMENT, J.- Essai de bibliographie du Ruanda-Urundi.- Usumbura, Service des Affaires Indigènes, 1959.- 201 p. (concerne deux nouveaux Etats africains: le Burundi et le Rwanda et pourrait servir de base à la bibliographie nationale rétrospective de chacun de ces pays).
- TOUPET, Charles.- Orientation bibliographique sur la Mauritanie.- (Bulletin de l'IFAN, série B, Sciences Humaines.- 1959, Nos. 1 et 2, p. 201-239 et 1962, Nos. 3-4, p. 594-613).

A notre connaissance, il n'y a encore aucune vraie bibliographie nationale courante en Afrique tropicale d'expression française. En effet les trois premières bibliographies nationales africaines sont apparues successivement en Nigeria (1950), en République Sud-Africaine (1958) et en République Algérienne (1963).

Il paraît souhaitable qu'à partir de 1968, c'est-à-dire, après la Conférence internationale de bibliographie africaine de Nairobi, de nouveaux maillons soient ajoutés à la chaîne des bibliographies nationales africaines, que nous souhaitons voir compléter au cours des prochaines décennies.

En attendant, les bibliographies nationales courantes des grandes puissances notamment celles des anciennes puissances coloniales demeurent les sources où sont mentionnés les livres publiés par nos pays et sur nos pays. Les deux principales qui nous intéressent ici, sont: La Bibliographie de la France (1811-) et la Bibliographie de Belgique (1875-).

Des bibliographies rétrospectives (générales ou spécialisées) concernant l'Afrique sont également publiées en Europe et en Amérique par les bibliothèques nationales ou les bibliothèques de recherche spécialisées sur l'Afrique. Les rubriques "Afrique" des catalogues de ces grandes bibliothèques sont des sources bibliographiques pour nos pays. Des extraits de ces différents catalogues peuvent constituer la base des bibliographies nationales des pays africains. Les plus importantes de ces bibliothèques pour l'élaboration de nos bibliographies sont: la Bibliothèque Nationale de Paris, la Bibliothèque du British Museum, la Bibliothèque de Berlin, la Bibliothèque du Congrès à Washington, la Bibliothèque Royale de Bruxelles et les Bibliothèques Nationales du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie, sans oublier la Bibliothèque de l'Institut de l'Afrique de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S. et les bibliothèques des organismes des autres pays qui publient de plus en plus sur l'Afrique.

Il y a aussi le répertoire universel sur fiches de l'Institut International de Bibliographie de Bruxelles qui peut rendre de précieux services à nos futurs centres nationaux de bibliographie.

Une coopération entre les pays africains et les puissances possédant les bibliothèques signalées ci-dessus peut permettre l'élaboration rapide de nos bibliographies nationales.

Le Dépôt Légal

Le dépôt légal a été institué dans les territoires et groupes de territoires sous administration française, de 1946 à 1950 et des régies ont fonctionné régulièrement jusque vers 1958-1960, date de l'accession des territoires à l'autonomie, puis à l'indépendance. Un exemplaire au moins sur les huit, de toutes les publications que déposaient imprimeurs et éditeurs, était alors conservé par le pays producteur et le chef-lieu du groupe de territoires et le reste était envoyé à Paris.

Depuis l'indépendance, le dépôt légal est encore régi dans la plupart des pays par le décret français du 17 juillet 1946. Les nouveaux gouvernements n'ayant pas adopté une nouvelle réglementation en la matière, imprimeurs et éditeurs ne se croient plus astreints à l'obligation du dépôt légal même quand les régisseurs les rappellent à l'ordre.

Il paraît urgent de réorganiser ou d'instituer le dépôt légal dans les pays africains et de le faire observer rigoureusement aussi bien par les particuliers que par les administrations publiques et privées. Le dépôt légal devrait être étendu aux écrits des nationaux publiés à l'étranger.

Etablissement des centres nationaux de bibliographie

Dans le cadre de la réorganisation et du développement des bibliothèques, de la documentation et des archives, il paraît indispensable de créer, dans chaque pays un centre national de bibliographie qui avec la régie du dépôt légal, seront les services de base de la bibliothèque nationale.

Formation du personnel qualifié

Pour le bon fonctionnement du système documentaire, il est nécessaire que chaque pays africain forme le plus tôt possible des techniciens hautement qualifiés qui encadreraient le personnel de chacune des trois branches. Ces cadres devraient comprendre au moins deux bibliothécaires, deux documentalistes et deux archivistes entre lesquels une étroite coopération permettrait la

mise en chantier d'une bibliographie nationale rétrospective et courante. Leur travail pourrait par la suite être repris et intensifié par des "bibliographes" dont la carrière serait entièrement consacrée à asseoir sur des bases saines et définitives la bibliographie nationale.

Il paraît donc souhaitable que les organisations internationales et les pays développés aident l'Afrique à former les cadres sans lesquels la rédaction d'une vraie bibliographie nationale n'est pas possible.

LA SITUATION AU SÉNÉGAL

1. Organismes sénégalais s'occupant de bibliographie.

Le Sénégal est l'un des pays africains où les conditions sont favorables aux activités documentaires et à l'élaboration d'une bibliographie nationale. Le pays possède des bibliothèques, des centres de documentation et des archives bien organisés. Le dépôt légal y fonctionne passablement. Mais il paraît souhaitable d'y créer une "commission nationale de bibliographie" qui grouperait les principaux responsables des bibliothèques, de la documentation et des archives. Ainsi pourrait être planifiée et élaborée progressivement la bibliographie du Sénégal.

Pour le moment, aucune bibliothèque ne joue pleinement le rôle de bibliothèque nationale. Les bibliothèques suivantes se partagent ce rôle:

- La Bibliothèque du Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal à Saint-Louis. Ancienne bibliothèque territoriale, elle renferme les fonds les plus anciens et bénéficie d'un exemplaire du dépôt légal depuis son organisation en 1946-1947. Cette bibliothèque devrait être transformée en bibliothèque nationale, être détachée du C.R.D.S. et transférée à Dakar ou elle pourrait mieux remplir ses fonctions notamment celles de centre national d'information bibliographique. Le centre de recherche dont la bibliothèque fait partie publie: "Etudes Sénégalaises" (non périodiques) qui contiennent des bibliographies sur le Sénégal.
- La Bibliothèque de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) à Dakar. Elle reçoit le dépôt légal du Sénégal et de quelques pays de l'ex-Afrique Occidentale Française, dont les éditeurs et imprimeurs qui déposaient depuis 1946-1947, ont continué leurs versements après l'éclatement de la Fédération en 1958. La Régie du Dépôt Légal élabore des fiches bibliographiques et la bibliothèque diffuse des listes des nouvelles acquisitions.
- Le Centre de Documentation des Archives Nationales du Sénégal à Dakar, qui publie le "Bulletin bibliographique des Archives du Sénégal" (trimestriel).
- La Bibliothèque de l'Université de Dakar, publie une liste des nouvelles acquisitions et dépouille les périodiques sur les sujets concernant le Sénégal.

Centre national d'information bibliographique

Il est nécessaire de créer ce centre à la future bibliothèque nationale; en attendant, une coordination des activités bibliographiques des bibliothèques et centres de documentation énumérés ci-dessus est indispensable.

Centre national d'échanges

Un certain nombre des exemplaires des publications reçues au dépôt légal devraient être mis à la disposition d'un centre national d'échanges à organiser en même temps que le centre national d'information bibliographique, à la future bibliothèque nationale, en vue des échanges avec les pays africains et les autres pays qui publient des livres sur l'Afrique (U.S.A.,

U.R.S.S., Chine, France, Royaume-Uni; Allemagne, Belgique, Espagne, Portugal, Italie, etc.

2. Associations professionnelles

La seule association professionnelle existante est la Section Sénégalaise de l'Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques en Afrique (A.I.D.B.A.) dont le siège vient d'être transféré de Saint-Louis à Dakar (Boîte Postale 375).

Section nationale d'une organisation internationale non gouvernementale, cette association groupe non seulement les bibliothécaires, documentalistes et archivistes qui l'animent, mais aussi des hommes de culture et des travailleurs d'autres professions. Ses activités concourent au développement des bibliothèques, de la documentation et des archives et au perfectionnement du personnel de ces institutions dont elle défend également les intérêts matériels et moraux.

A la suite d'un vœu formulé par les participants aux premières journées d'étude sur les archives et l'histoire africaine, organisées à Saint-Louis et à Dakar, en 1965, l'A.I.D.B.A. vient d'être transformée en "Association Internationale pour le Développement de la Documentation, des Bibliothèques et des Archives en Afrique, par l'adoption par la Section Sénégalaise, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'Association en septembre 1967, de nouveaux statuts qui seront soumis à la ratification des autres sections nationales.

3. Bibliographie nationale

Il n'existe pas encore au Sénégal, une bibliographie nationale proprement dite. Une tentative est faite par le Centre de documentation des Archives Nationales du Sénégal (Bulletin bibliographique des Archives du Sénégal). D'autres bibliothèques et centres ainsi que des bibliographes amateurs, apportent également leur contribution à l'information bibliographique

Les anciennes bibliographies africaines qui contiennent des ouvrages sur le Sénégal sont bien connues. Les plus utilisées sont:

- JOUCLA, E.- Bibliographie de l'Afrique Occidentale Française. - Paris, Soc. d'Ed. Géog. Marit. et Coloniales, 1937.- 704 p.
- Tables du Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et scientifiques de l'A.O.F., 1916-1925 et 1926-1938.
- Tables du Bulletin de l'I.F.A.N., 1939-1949 et 1950-1959.

Les nouvelles bibliographies (courantes et rétrospectives) sont:

- Sénégal. Archives Nationales - Centre de Documentation. Liste des ouvrages reçus et des revues dépouillées au cours du mois de ..., Dakar, 1962-1964.
- Bulletin bibliographique des Archives du Sénégal. Dakar, 1964 (trimestriel).
- FORGES, Laurence.- Eléments de bibliographie sénégalaise, 1959-1963. Dakar, Archives Nationales, 1964.- 141 f. multigr.
- VAN GELDER.- Etat des périodiques conservés à la Bibliothèque de l'Université - Droit et Lettres, Sciences Economiques et Sciences Humaines.- Dakar, Université de Dakar, 1965.- 124 f. multigr. (la prochaine édition sera un catalogue collectif des périodiques disponibles de toutes les bibliothèques de Dakar dans le domaine de droit, des lettres, des sciences économiques et humaines).

- GUYONNET, Marguerite Josette.- La Presse au Sénégal jusqu'en 1939 (bibliographie).- Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1964, 341 f. (Diplôme d'études supérieures).
- GAYTE, Georges Henri Michel.- Essai de bibliographie méthodique sur la Vallée du Fleuve Sénégal.- Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1966. (Diplôme d'études supérieures 1966).
- Catalogue des manuscrits de l'IFAN, par Th. Diallo, M.B. M'Backé, M. Trifkovic... Dakar, IFAN, 1966.- 156 p.
- CHAUVENIC, Marc.- Catalogue collectif des périodiques reçus à la Bibliothèque de l'Université et dans les autres bibliothèques de Dakar. Médecine et pharmacie, art vétérinaire, sciences bio-médicales.- Paris, Person, 1967. - XXIV, 495 pp.
- THOMASSERY, Marguerite.- Catalogue des périodiques d'Afrique Noire francophone (1858-1962) conservés à l'IFAN.- Dakar, IFAN, 1965.- 117 p.
- BRIGAUD, Félix.- Bibliographie de l'histoire du Sénégal (du 16e s. à nos jours) 24 pages, dactylogr.
- Etudes Sénégalaises.- Saint-Louis du Sénégal, 1949.- (non périodique, contient de la bibliographie sur le Sénégal).
- Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire. - Dakar, 1939 - (trimestriel, scindé en 1954 en série A, sciences naturelles, et série B, sciences humaines; contient de la bibliographie sur le Sénégal).
- AFANOU, François et TOGBE, Raymond Pierre.- Catalogue des "cahiers William Ponty" (extrait: Sénégal). - Dakar, IFAN, 1967.- 54 p. multigr.
- Université, Dakar. Bibliothèque.- Acquisitions récentes relatives au Sénégal et à l'Afrique. 1963-1967. Lettres et sciences humaines.- Dakar, Université, 1967.- pag. mult., multigr.
- Université, Dakar.- Liste (périodique) des ouvrages enregistrés à la bibliothèque (contient des ouvrages publiés au Sénégal et sur le Sénégal).
- Université, Dakar.- Etat des publications de l'Université de Dakar au 31-12-1965. - Dakar, Université, 1965, 10 p.
- Université, Dakar.- Diplômes d'études supérieures et thèses.- 1959-1965.- Dakar, Université, 1966.- 12 p.
- Université, Dakar.- Etudes africanistes et travaux de recherche.- Dakar Université, 1966.- 64 f. multigr.
- Université, Dakar.- Etudes et recherches africanistes.- Dakar, Université, 1967.- 147 f. multigr. (rassemble les informations relatives aux études et aux recherches africanistes poursuivies dans les facultés et instituts de l'Université).
- Notes africaines.- Dakar, IFAN (trimestriel, contient de nombreux articles sur le Sénégal; le No. 100 d'octobre 1963 contient les tables des notes africaines 1949-1963).
- Bibliographie de Léopold Sédar SENGHOR - (Dakar, 1963). - multigr.

Projets en voie d'exécution

- Bibliographie des différentes régions du Sénégal des origines à nos jours, par Laurence PORGES (sous les auspices de la Direction de la Régionalisation et des Archives du Sénégal).
- Catalogue (complet) des "Cahiers William Ponty", conservés à l'IFAN (mémoires manuscrits des élèves de l'Ecole Normale William Ponty qui contiennent de précieux renseignements sur les pays de l'ex- Afrique Occidentale Française et sur le Togo).

- Catalogue des microfilms concernant l'Afrique et conservés dans les bibliothèques de Dakar.
- Catalogue de la photothèque de l'IFAN.

Autres projets annoncés.

- Bibliographie sur l'Islam au Sénégal (commencée en 1965 par Mr Sonène Djibril NIANE, Bibliothécaire de l'Assemblée Nationale)
- Bibliographie générale du Sénégal (ce projet annoncé depuis quelques années par Mr. Jean BRIERRE, actuellement directeur des Arts et Lettres au Ministère des Affaires Culturelles, responsable des bibliothèques, ne sera certainement réalisé que par le futur service bibliographique).

4. Bibliographies spécialisées courantes

Il n'y a pas encore de bibliographies spécialisées courantes consacrées aux différentes disciplines. Les ouvrages spécialisés paraissant au Sénégal et sur le Sénégal, sont signalés dans le Bulletin bibliographique des Archives du Sénégal, dans le Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire, dans les Etudes Sénégalaises, etc.

5. Desiderata bibliographiques

Comme nous l'avons dit ci-dessus, il n'existe pas encore au Sénégal une véritable bibliothèque nationale avec sa régie du dépôt légal et son centre d'information bibliographique.

Afin de permettre l'élaboration d'une bibliographie nationale courante et d'une bibliographie nationale rétrospective, une assistance internationale et une aide bilatérale sont nécessaires. Des bourses pourraient être accordées pour deux années à deux candidats sénégalais du niveau de la licence ou de l'Ecole de bibliothécaires, d'archivistes et de documentalistes de Dakar, pour leur spécialisation en bibliographie. Le programme des études pourrait être le suivant:

- 1er octobre 1968 - 30 juin 1969: cours de l'Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaire à Paris (avec examen si possible pour l'obtention du diplôme supérieur de bibliothécaire);
- 1er juillet - 30 septembre 1969: stages pratiques à la salle de bibliographie de la bibliothèque de la Sorbonne, à la Régie du Dépôt Légal, au service de rédaction de la bibliographie nationale et au service des échanges à la Bibliothèque Nationale de Paris.
- 1er octobre 1969 - 30 septembre 1970: prospection et constitution de fichiers bibliographiques sur le Sénégal, principalement à la Bibliothèque Nationale à Paris et à la Bibliothèque du British Museum à Londres. S'il reste du temps, des visites seraient également nécessaires en Allemagne, Belgique, Espagne et Portugal, etc. Les pays visités aideraient les deux bibliothécaires sénégalais dans la réunion des matériaux nécessaires à la rédaction future de la bibliographie du Sénégal.

Les deux boursiers pourraient recevoir, de l'Unesco et de la France, du matériel technique qui reviendrait au futur centre national de bibliographie du Sénégal (deux machines à écrire portatives, fichiers, fiches, collections de bibliographies nationales rétrospectives et courantes de pays suivants: France, Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis, etc.)

Si nos propositions retiennent l'attention du Gouvernement du Sénégal, il paraîtrait souhaitable qu'avant le retour des stagiaires, la bibliothèque nationale du Sénégal fût organisée avec une régie de dépôt légal fonctionnant parfaitement, afin que le centre national d'information bibliographique puisse être étoffé immédiatement.

Rédaction de la bibliographie nationale

Les travaux pourraient être organisés comme suit:

- à partir de 1968 ou 1969, bibliographie nationale courante (ouvrages publiés au Sénégal et dans le monde sur le Sénégal) dans un bulletin mensuel, trimestriel ou semestriel pour commencer (cela dépendrait du nombre des publications);
- les fichiers bibliographiques rapportés d'Europe par les deux bibliographes seraient complétés à partir de 1971 et en remontant vers les origines; ainsi rédigée progressivement, la bibliographie nationale rétrospective serait publiée après plusieurs années de travail. En effet, la rédaction de la bibliographie générale rétrospective du Sénégal sera un travail colossal, donc de longue haleine, que seule une équipe comprenant des bibliographes qualifiés pourra mener à bien. Il faut rappeler à cet effet que les premiers bibliographes des pays d'Europe ont consacré une bonne partie de leur vie et souvent toute leur carrière, à la compilation des répertoires rétrospectifs.

Coordination à établir

En attendant l'organisation du Centre National d'information bibliographique et son fonctionnement normal, une coordination est nécessaire pour éviter que le même travail soit effectué par plusieurs services et pour améliorer les répertoires établis par les organismes qui s'occupent provisoirement du dépôt légal et de la bibliographie du Sénégal:

- (a) créer une commission nationale de bibliographie;
- (b) réorganiser et appliquer rigoureusement le dépôt légal tout en maintenant provisoirement la régie à la bibliothèque de l'IFAN, ancienne bibliothèque de conservation des pays de l'ex-Afrique Occidentale Française qui a reçu régulièrement le dépôt légal des territoires, de 1946-1947 à 1958-1959, et qui continue à recevoir les versements des imprimeurs et éditeurs du Sénégal et de certains autres Etats;
- (c) faire adresser régulièrement les fiches bibliographiques de la Régie du Dépôt Légal au Centre de Documentation des Archives Nationales qui pourrait transformer son bulletin bibliographique actuel en bibliographie nationale courante et rétrospective en améliorant sa méthode de travail (recherche systématique et signalement de toute la production nationale imprimée et des oeuvres publiées dans le monde entier concernant le Sénégal, en faisant une distinction entre les ouvrages anciens et les nouvelles publications: bibliographie rétrospective et bibliographie courante; faire paraître rapidement le bulletin; le numéro de janvier-Mars 1967 du bulletin actuel a été diffusé en août);
- (d) transformer en bibliothèque nationale, l'actuelle bibliothèque du Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal (ex-Centre IFAN Sénégal), qui avait hérité des fonds de la première bibliothèque publique de Saint-Louis organisée en 1849 et ouverte au public par le Général Faidherbe, ainsi que des fonds de la Bibliothèque du Gouvernement du Sénégal, le tout confié à la gestion du Centre IFAN Sénégal à sa création en 1943-1944 (cette bibliothèque est riche d'ouvrages des 17^e, 18^e et 19^e siècles; le livre le plus ancien date de 1562);
- (e) transférer cette bibliothèque nationale de Saint-Louis à Dakar et l'installer dans des locaux provisoires en attendant la construction d'un bâtiment fonctionnel;
- (f) verser à la nouvelle bibliothèque nationale les fonds de l'ancienne bibliothèque du Gouvernement Général de l'A.O.F., gérés par l'IFAN à Dakar et qui reviennent de droit au Gouvernement du Sénégal d'après les règles de dévolution des biens de l'ex-A.O.F.;

- (g) transférer à la bibliothèque nationale toutes les fonctions lui incombant et qui étaient précédemment remplies par les autres bibliothèques de Dakar (gestion du dépôt légal, rédaction de la bibliographie nationale courante et rétrospective, catalogues collectifs des ouvrages et des périodiques des bibliothèques, information bibliographique, échanges inter-bibliothèques et échanges internationaux, etc.)

6. Périodiques

Les nouveaux périodiques publiés au Sénégal figurent dans le supplément ou l'édition suivante de "l'état des périodiques conservés à la bibliothèque de l'Université de Dakar"; signalé ci-dessus. Cette publication donne la situation générale des périodiques. On peut y connaître les périodiques ayant cessé de paraître ou ayant changé de titre, en faisant les recherches nécessaires dans ce catalogue alphabétique imprimé.

- Les articles de périodiques sont mentionnés dans la rubrique "bibliographie sur le Sénégal" du Bulletin bibliographique des Archives du Sénégal.

Un dépouillement des périodiques relatif au Sénégal est également intégré dans les catalogues de la bibliothèque de l'université de Dakar.

7. Coopération entre bibliothèques

Une coopération existe entre bibliothécaires, bibliographes, documentalistes, archivistes et chercheurs pour la communication et l'échange des documents. Mais cette coopération serait plus efficace si elle était coordonnée par une direction générale des bibliothèques et de la documentation en collaboration avec la direction des Archives.

Catalogues collectifs

Les efforts de la Bibliothèque Universitaire de Dakar pour l'établissement d'un catalogue collectif des périodiques scientifiques reçus à Dakar n'ont été encore concluants que pour les sciences médicales.

Il n'existe pas encore un service organisé s'occupant des prêts entre bibliothèques et des échanges internationaux.

Des services de microcopie et de photocopie fonctionnent aux Archives Nationales, à la Bibliothèque Universitaire et à la Bibliothèque de l'IFAN.

8. Dépôt légal d'imprimés et versements des archives

Le Dépôt Légal est toujours régi au Sénégal par le décret français qui avait institué une régie dans les territoires et groupes de territoires de la France d'Outre-Mer en 1946. Comme nous l'avons signalé plus haut, la régie du dépôt légal de l'Afrique Occidentale Française a fonctionné régulièrement jusqu'en 1958-1960 pour l'ensemble des huit territoires; elle reçoit encore les versements de quelques éditeurs et imprimeurs.

Une nouvelle législation et une réglementation appropriée devraient réorganiser le dépôt légal dont la régie pourrait être provisoirement maintenue à la Bibliothèque de l'IFAN à Dakar en attendant son transfert à la future bibliothèque nationale dont l'organisation ne devrait plus tarder. Le Gouvernement du Sénégal est d'ailleurs conscient de l'importance du problème et vient de charger des spécialistes de faire une étude sur la question. Un projet de réorganisation du dépôt légal est donc en cours.

Les versements aux Archives Nationales des dossiers et autres documents administratifs sont régis par le règlement général des archives de

l'ex-Afrique Occidentale Française et de ses différents territoires (arrêté général No. 5065 du 9 juillet 1953). Dans ce domaine, l'adoption d'une nouvelle législation et d'une réglementation appropriée est aussi souhaitable.

Les documents originaux nécessaires à l'étude des questions concernant le développement économique, social, politique, historique, etc., du pays, sont dans les dossiers et registres qui, dix ans après leur fermeture, peuvent être versés aux Archives Nationales s'ils sont reconnus inutiles à l'expédition des affaires courantes des services administratifs. Les administrations et établissements fermés, qui n'ont pas de successeurs, versent leurs papiers intégralement et sans délai, aux Archives Nationales.

CONCLUSIONS ET VOEUX

En étudiant la situation actuelle des services bibliographiques en Afrique tropicale d'expression française et plus particulièrement au Sénégal, nous avons fait ressortir le rôle important que la bibliographie joue dans la recherche des documents nécessaires aux jeunes Etats africains, pour leur information dans les domaines économique, social, politique et culturel.

Dans des pays où la civilisation n'est pas encore entièrement écrite, tout imprimé qui peut porter témoignage aujourd'hui et demain présente le caractère d'un objet sacré que l'on doit rechercher, acquérir et conserver jalousement en vue de son utilisation. Les bibliographies étant précisément les instruments qui nous permettent d'atteindre tous les textes imprimés qui nous concernent, sont d'une importance capitale et nos pays devraient acquérir tous les répertoires encore disponibles dans le monde afin de posséder le tableau complet de l'avoir culturel universel et de rassembler les matériaux nécessaires à la rédaction de nos propres bibliographies.

C'est dire l'importance que revêt la conférence internationale de bibliographie africaine qui se propose d'étudier les moyens de perfectionner ou d'organiser nos services bibliographiques, au moment où les gouvernements des Etats africains ont besoin d'être éclairés et aidés dans leurs efforts en vue de se doter de services documentaires efficaces.

Depuis la conférence préparatoire de bibliographie africaine organisée à Copenhague en octobre 1961 (à l'issue de la conférence afro-scandinave des bibliothèques), par l'Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques en Afrique (A.I.D.B.A.) et le Comité de Coopération Afro-scandinave, les bibliothécaires, documentalistes et archivistes africains ont toujours souhaité la tenue d'une conférence plus étoffée, comme celle qui va se tenir du 4 au 8 décembre 1967 à Nairobi. Qu'ils nous soit permis de féliciter et de remercier ici, l'Institut International Africain, organisateur de cette rencontre.

Notre préparation aux travaux, nous a fait découvrir des répertoires que nous ne connaissions pas et nous a fait mieux prendre conscience de la place prépondérante de la bibliographie dans la bibliothéconomie et la documentation.

Nous souhaitons que les objectifs de la conférence soient pleinement atteints.

SUMMARY

BIBLIOGRAPHICAL SERVICES IN FRENCH-SPEAKING COUNTRIES OF

TROPICAL AFRICA

by E.W. Dadzie

The importance of bibliography is recognised in French-speaking countries of tropical Africa but in most of these countries there are as yet no real bibliographical services.

In addition to the author and subject catalogues which they maintain, libraries, documentation centres and archives prepare bibliographies ranging from simple listings of general and specialised works to retrospective and current national bibliographies for the use of research workers. These bibliographies are not exhaustive since legal deposit is non-existent or ineffective, and the services concerned are unable to index works relating to their country but published elsewhere.

There are also bibliographies (fichiers) prepared by research workers from abroad who are working on a thesis. These bibliographies are often distributed and make an important contribution to the development of African bibliography. But they are usually short-term projects, and once the scholar has completed his research there is no guarantee that the regional or national bibliography will be continued.

Bibliographies relating to Africa are also prepared in Europe and the U.S.A. by national libraries and specialised Africanist research libraries. The 'Africa' sections of the catalogues of these major libraries are bibliographical sources for African countries. Extracts from these different catalogues can form the basis of national bibliographies for the newly-independent states. Such libraries are to be found particularly in France, Great Britain, Germany, the U.S.A., Belgium, Spain, Portugal, Italy, U.S.S.R., etc. Co-operation between these countries and African countries can hasten the preparation of African national bibliographies.

Legal deposit was instituted in the countries under French administration in 1946 and regulations were in force until the accession of these countries to self-government and later independence. At that time at least one copy of each publication was kept in the country in which it was issued and the remaining copies were sent to Paris. Since independence, legal deposit has continued to be regulated in most of these countries by the French decree, and printers and publishers therefore no longer feel under any obligation to observe its provisions. There is thus an urgent need for the reorganisation or institution of legal deposit in African countries and its strict enforcement.

In the general context of the reorganisation of libraries, documentation centres and archives it seems essential to create a national bibliographical centre in each country which, combined with legal deposit, will provide a basis for the future national library. Qualified staff must also be recruited and trained, with the assistance of international organisations and the developed countries.

At the present time Senegal is one of the African countries in which conditions are favourable for normal documentation work and the establishment of a national bibliography. Its libraries, centres of documentation and archives are well organised. Legal deposit works reasonably well. A national bibliographical commission is now needed to group and co-ordinate the efforts of those responsible for the libraries, documentation centres and archives.

A national centre for bibliographical information is also needed. As yet Senegal has no national bibliography in the strict sense. Nor is there

a fully developed national library. The Centre de Documentation des Archives Nationales du Sénégal undertakes some bibliographical work, and other libraries and centres as well as individual bibliographers also make a contribution to bibliographical information.

If these gaps are to be filled by the publication of a current national bibliography and a retrospective national bibliography, international and bilateral assistance is needed in the form of two-year fellowships to enable two qualified Senegalese to study librarianship in Europe, specialising in bibliography and collecting bibliographical material on Senegal, mainly at the Bibliothèque Nationale in Paris, the British Museum Library in London, and possibly also in Germany, Belgium, Spain, Portugal, etc.

The two bibliographers could also obtain, from Unesco and France, material which would be transferred to the future national bibliographical centre in Senegal, particularly collections of the current and retrospective national bibliographies of France, the U.K., Germany, the U.S.A., etc.

If this project were carried out, it is to be desired that the National Library of Senegal should be created and legal deposit working satisfactorily before the return of the bibliographers so that the national centre for bibliographical information could be established without delay.

The work could be organised as follows:

- from 1968 or 1969, a current national bibliography (works published in Senegal, and works on Senegal published elsewhere) in a monthly, quarterly or half-yearly bulletin;
- work on the bibliographies (fichiers) brought back from Europe by the two bibliographers would begin in 1971, the most recent material being completed first; the retrospective national bibliography would thus be prepared gradually and published after several years' work. The preparation of a general retrospective bibliography of Senegal would be a vast long-term undertaking.

Until the national centre of bibliographical information is organised and working effectively, co-ordination is needed to avoid duplication of work and to improve the listings issued by the organisations provisionally responsible for legal deposit and bibliography in Senegal.

At a time when African countries are trying to set up effective documentation services, the International Conference on African Bibliography has an important contribution to make to the study of the ways and means of obtaining bibliographical listings and the published works themselves.